



**Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER  
(Bons pour les familles)**

En 2011, le Conseil communal a accepté de créer une nouvelle aide en faveur des familles au bénéfice d'un subside cantonal pour l'assurance-maladie sous forme de bons. Ces bons d'achat sont valables dans soixante commerces de la Ville.

Plusieurs commerces agréés proposent des produits qui ne sont pas de première nécessité. Acheter une nouvelle télé ou des bijoux avec des

bons d'achat payés par le contribuable me surprend et je m'interroge sur les critères retenus pour agréer les commerces participants.

J'aurai donc trois questions à ce sujet :

1. Quels sont les critères retenus pour agréer un commerce dans ce partenariat ?
2. Quels sont les montants annuels distribués en bons d'achat en 2014 et 2015 ?
3. Et enfin, avec le retour des bons à la Ville par les commerces, pourriez-vous nous informer sur la répartition des achats entre les produits dits de nécessité, par exemple les habits et l'alimentation, et les produits dits de confort ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

**Réponse de M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

J'aimerais tout d'abord rappeler les buts de ces « bons familles ».

D'une part, il s'agit de soulager le budget des familles. Et d'autre part, c'est également un soutien aux commerces locaux puisque l'achat et l'utilisation de ces bons ne se fait que dans les commerces de la Ville.

La première sélection a été faite par l'ancien chef de service des affaires sociales à l'époque. Ont été ciblés les magasins vendant de l'alimentation, des habits, des chaussures, les pharmacies, les opticiens, les grands magasins et les magasins d'appareils électroménagers. La seule limite mise aux magasins est que ces bons ne doivent pas servir à acheter de l'alcool et du tabac, et qu'il n'est pas possible de rendre de la monnaie sur ces bons.

Concernant les montants :

- Pour 2014, nous avons attribué un montant de Fr. 472'100.- en 1'468 bons.
- Pour 2015, c'est un montant de Fr. 489'650.- pour 1'560 bons.

Je rappelle que cet argent va dans les commerces locaux et de la Ville.

Il n'est pas possible d'informer sur la répartition des achats entre les produits de nécessité ou de confort. Par contre, au niveau des magasins où ces bons sont utilisés, je peux vous dire qu'environ 85 à 95% de ces bons sont utilisés dans un grand magasin de la place dont je tairai le nom (allusion à la Migros). Ce que je peux dire également c'est que sur les dernières factures que j'ai signées concernant vingt-cinq bons, dix-neuf étaient utilisés chez des opticiens et six étaient des bons utilisés à l'épicerie de Caritas.